

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir votre formulaire AB428, *Impôt et crédits de l'Alberta*.  
Pour en savoir plus, lisez le cahier de formulaires à la ligne correspondante.  
Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas à la déclaration que vous nous enverrez.**

**Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge**

Montant maximal			4 731   00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration				2
Montant de base	-	35 217   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	x	15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			6
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			7

Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire AB428.

**Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience**

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			16 319   00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire AB428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

**Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels**

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			25 452   00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire AB428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

**Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)**

(Supplément : calcul à faire si vous aviez moins de 18 ans le 31 décembre 2011)

Supplément maximal			9 827   00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins pour vous, demandés par vous ou par toute autre personne				2
Montant de base	-	2 680   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire AB428 le total de 13 095 \$ et du montant de la ligne 5 (maximum 22 922 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille pour calculer le montant de la ligne 5848.

## Grilles de calcul provinciales (suite)

### Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	13 095		00	1
Si la personne à charge avait <b>moins de 18 ans</b> le 31 décembre 2011, inscrivez ici le montant de la ligne 5 de la grille de calcul de la ligne 5844 pour cette personne. Si elle avait <b>18 ans ou plus</b> , inscrivez « 0 ».	+			2
Ligne 1 plus ligne 2	=			3
Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire AB428	+			4
Ligne 3 plus ligne 4	=			5
Revenu imposable de la personne à charge (ligne 260 de sa déclaration)	-			6
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire AB428 le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 3 ou ligne 7.	=			7

Inscrivez à la ligne 5848 du formulaire AB428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

### Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour une autre personne à charge				1
Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : 2 194 \$ ou 3 % de son revenu net (ligne 236 de sa déclaration).	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire AB428 le total des montants demandés pour **toutes** les autres personnes à votre charge.

### Ligne 5896 – Dons

Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale				1		x	10 %		=				2
Montant des dons selon la ligne 5895 de votre formulaire AB428	-			3									
Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 1 ou ligne 3.	-			4									
Ligne 3 moins ligne 4	=			5							+		6
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale	-			7									
Montant de la ligne 5	-			8									
Ligne 7 moins ligne 8	=			9							+		10
Additionnez les lignes 2, 6 et 10.	=			11									11

Inscrivez ce montant à la ligne 5896 de votre formulaire AB428.

## Grilles de calcul provinciales (suite)

### Ligne 6152 – Crédit d'impôt de l'Alberta pour dividendes

Calculez le montant à inscrire à la ligne 6152 du formulaire AB428 à l'aide de l'une des deux grilles ci-dessous :

- si vous avez inscrit un montant à la ligne 120 mais **aucun montant** à la ligne 180 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration. \_\_\_\_\_ × 10 % = 

--	--

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire AB428.

- si vous avez inscrit un montant aux lignes 180 **et** 120 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.		<b>1</b>					
Inscrivez le montant de la ligne 180 de votre déclaration.	-	<b>2</b>	× 3,5 %	=			<b>4</b>
Ligne 1 moins ligne 2	=	<b>3</b>	× 10 %	=			<b>5</b>
Ligne 4 plus ligne 5	=						<b>6</b>

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire AB428.

### Ligne 45 et 47 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Faites ce calcul pour chaque type de contributions politiques de l'Alberta.

Si le total de vos contributions politiques (ligne 44 ou ligne 46 du formulaire AB428) est de **2 300 \$ ou plus**, inscrivez 1 000 \$ à la ligne 45 ou la ligne 47, selon le cas, du formulaire AB428.

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant que vous avez inscrit à la ligne 44 ou ligne 46.

	La ligne 44 ou 46 ne dépasse pas <b>200 \$</b>	La ligne 44 ou 46 dépasse <b>200 \$</b> mais pas <b>1 100 \$</b>	La ligne 44 ou 46 dépasse <b>1 100 \$</b>	
Inscrivez le montant de vos contributions.	0 00	200 00	1 100 00	<b>1</b>
Ligne 1 moins ligne 2 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	<b>2</b>
Ligne 3 multipliée par ligne 4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	<b>3</b>
Ligne 5 plus ligne 6	+	+	+	<b>4</b>
Ligne 5 plus ligne 6	0 00	150 00	600 00	<b>5</b>
Ligne 5 plus ligne 6	=	=	=	<b>6</b>
Ligne 5 plus ligne 6	=	=	=	<b>7</b>

Inscrivez le résultat de la ligne 7 sur le formulaire AB428 comme suit :

- à la ligne 45 de ce formulaire pour le crédit déterminé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Annual Contributions*;
- à la ligne 47 de ce formulaire pour le crédit déterminé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contributions*.